



PROJET DE CAHIER DE CHARGES DU RIE
PLAN REGIONAL DE MOBILITE (GOOD MOVE)

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

14 septembre 2017

Vu la demande d'avis sollicitée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le projet de cahier des charges du RIE relatif au Plan Régional de Mobilité (Good Move) reçue en date du 17 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2010, relatif à la Commission régionale de développement ;

La Commission s'est réunie les 7 et 14 septembre 2017

Après avoir entendu le représentant du Cabinet du Ministre-Président, Rudi Vervoort;

La Commission émet en date 14 septembre 2017, l'avis suivant :

1. Remarques générales

La Commission a apprécié l'exposé qui a permis de mettre en contexte les travaux du RIE par rapport à l'état d'avancement du PRM.

La Commission s'interroge sur le fait d'avoir à se prononcer sur un projet de cahier des charges du RIE du PRM alors qu'elle n'a pas encore rendu son avis sur le projet de PRDD. En effet, des propositions peuvent émerger de ce futur avis qui ne seraient pas en phase avec le PRM.

Elle demande qu'une coordination soit organisée entre ces plans, tant au niveau des études que de leur approbation.

2. Remarques particulières

1. Evaluation du plan IRIS II

La Commission remarque que les objectifs du plan IRIS II des déplacements n'ont pour la plupart pas été atteints. Elle demande que le RIE se penche sur les causes de cet échec, de manière à en tirer des enseignements en particulier dans la définition des objectifs.

2. Mise à jour des données

La Commission constate que les situations évoluent très rapidement. Elle se demande quelles sont les données disponibles qui permettraient d'avoir une image de la situation la plus réaliste possible.

Elle demande pour ce PRM d'utiliser des données récentes, et/ou en temps réel et de tenir compte des dernières évolutions à Bruxelles (notamment menace terroriste, blocage des tunnels, piétonnier du centre). A cet égard, il serait utile de prospecter auprès d'organismes privés qui possèdent ces données (comme google map, viapass qui travaillent en temps réel).

En effet, une actualisation régulière des données permettra d'avoir une idée claire de l'évolution des comportements et ainsi d'évaluer plus précisément la mise en œuvre des mesures (Monitoring de la mobilité).

3. Sécurité

Les évolutions récentes amènent à se positionner par rapport à l'aménagement de l'espace public dans un contexte de sécurité accrue.

La Commission relève le manque de contrôle social lié à la piétonisation croissante de l'espace public et le climat d'insécurité lié aux attaques terroristes ou générés par certains aménagements urbains de protection (plots en béton, présence de militaires).

La Commission demande de tenir compte de l'aspect relatif à la sécurité de manière à ce que cet aspect soit intégré dès l'amont dans les projets d'aménagement de l'espace public. Elle suggère d'ajouter un point d'analyse sur ce thème dans le RIE.

4. Aspect socio-économique

Le PRM propose de mettre en place un réseau des « mailles apaisées ». Si la Commission approuve le fait de chercher ainsi à augmenter la qualité de vie dans les quartiers, elle attire l'attention sur l'impact socio-économique potentiel d'une telle mesure. En effet, cette politique peut avoir un impact non négligeable sur l'accessibilité des quartiers et des activités économiques.

Elle demande d'en étudier les impacts positifs/négatifs sur l'économie et l'emploi dans le RIE et de comparer avec des villes étrangères qui ont mené le même type de politique.

5. Paysage, patrimoine et esthétique

La Commission relève que la dimension paysagère et patrimoniale semble être le parent pauvre du futur Plan Régional de Mobilité.

Elle est d'avis que l'aspect esthétique de la ville a un impact important sur la qualité de son habitabilité. Les critères économiques ne doivent pas être les seuls dans les décisions de réaménagement. La réflexion sur les dimensions paysagère, patrimoniale et esthétique doit être réfléchie dès l'amont au risque d'être abordée trop tard. Il faut un contrepois à la technicité

circulatoire. Ce chapitre reste à écrire (par ex : les dossiers relatifs au réaménagement de la Petite Ceinture).

Elle propose de donner plus de poids à cet aspect au sein de l'étude.

6. Analyse des impacts de l'image du plan sur les usagers

L'image de la mobilité à Bruxelles est catastrophique et accentue le phénomène de l'exode urbain. Les décisions prises dans le PRM vont avoir un impact tant sur le citoyen que sur les activités économiques. La Commission est d'avis qu'il faut évaluer comment ce plan pourra faire évoluer l'image que portent les différents usagers de la ville sur la mobilité à Bruxelles. La Commission propose que le RIE aborde cette analyse.

7. Voies et moyens

La Commission apprécie que le PRM prévoit les timing et la budgétisation, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il lui semble en effet important que toute initiative politique soit budgétée.

Elle relève que malgré l'existence d'outils de gestion permettant de suivre la mise en œuvre des politiques, il reste un problème quant à la matérialisation des budgets disponibles.

La Commission pose la question de la part réservée à la mobilité dans les nouvelles enveloppes budgétaires. Elle plaide pour une augmentation du budget alloué à la mobilité mais sans impact sur la fiscalité des citoyens.

Elle demande de promouvoir une politique de redevance plutôt que de taxe pour s'assurer que l'argent provenant de la mobilité soit réaffecté à la mobilité. Le RIE peut en évaluer l'impact.